

INFORMATION GENERALE N°1

Extrait de

ARRETE PREFECTORAL PORTANT AUTORISATION DE LA MANIFESTATION
COMPORTANT LA PARTICIPATION DE VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR
INTITULEE « 3^{ème} RALLYE CLASSIC DU GATINAIS »

ARTICLE 3 : L'organisateur devra rappeler à tous les participants, avant le départ, les mesures de sécurité qui s'imposent (vitesse, respect du Code de la route et des mesures fixées par les arrêtés municipaux) sur tout l'itinéraire de la manifestation qui se déroule entièrement sur des routes ouvertes (ni usage privatif, ni priorité de passage), et particulièrement lors de la traversée d'agglomérations (des contrôles inopinés sont susceptibles d'être effectués par les forces de sécurité intérieure).